

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Par délibération en date du 16 septembre 1980, vous avez adopté l'octroi de la prime de technicité pour l'année 79.

Une erreur matérielle s'étant glissée dans le calcul de cette prime, qui ne modifie en rien ni le montant ni la répartition entre les différents attributaires, j'ai l'honneur de soumettre une nouvelle fois à votre attention cette affaire.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Il ne s'agit pas de discuter sur le principe même de cette prime, mais de réparer une erreur matérielle. Au conseil municipal de septembre, fut donné comme montant total des travaux, la somme de 17 624 191,93 F, mais il y a eu une petite confusion, car certains éléments figuraient sur le même mandat ; il faut donc rectifier ce montant total des travaux qui est effectivement de 17 518 465,24 F. Le reste du rapport du conseil de septembre ne change pas.

Dr G. GERARD - En septembre, j'avais demandé le détail des mandats. On me l'avait promis, mais je ne l'ai jamais reçu.

LE MAIRE - Tous les documents sont à votre disposition au service de la comptabilité ; le dossier est trop volumineux pour être transporté.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

1 ABSTENTION : Dr G. GERARD

ADOPTE A LA MAJORITE.

UU - St-Denis le 2 Décembre 1980,
P/le Préfet, Le Secrétaire Général
Signé: Didier CULIAUX
Pour Copie Certifiée Conforme,
P/le Préfet, le Chef de Bureau délégué
Signé: Jacques LACOSTE